

autres députés, n'en doutons pas—est la question de la création éventuelle par le gouvernement, en collaboration avec les provinces, d'un Institut d'études du milieu humain. Les activités de l'Institut porteraient sur les niveaux de tolérance de l'homme et leurs effets sur le bien-être général de l'espèce humaine. Cela concernerait tous les être humains mais particulièrement les Canadiens, la pollution de l'air, du sol, de l'eau et du silence ainsi que le milieu dans lequel ils vivent.

J'aimerais d'abord traiter brièvement des agences de contrôle de la pollution, et des responsabilités et des efforts de mon gouvernement dans la lutte acharnée contre la pollution de notre milieu. Le député de Malpèque se souviendra que, dans le discours du trône, le 9 octobre dernier, on a parlé dans les grandes lignes de la nécessité pour le gouvernement d'agir sans tarder dans ce domaine. On y proposait la création d'un nouveau ministère de l'environnement responsable de toutes les activités majeures du gouvernement ayant trait à la qualité du milieu en général et à la pollution en particulier.

J'ajouterais qu'on a présenté cette mesure à la Chambre avant Noël; elle prévoit la création d'un nouveau ministère dont les principaux pouvoirs lui permettront de mener la lutte contre la pollution de toutes sortes, et d'aider à la coordination des efforts des autres. Le Conseil des sciences du Canada présentait, vers la même époque, son neuvième rapport aptement intitulé «Le Canada... leur pays». Voici ce qu'on lit dans son introduction:

Les richesses halieutiques et fauniques sont importantes pour l'avenir du Canada. Elles contribuent notablement au revenu national. La faune terrestre et les poissons ont des ressemblances biologiques étroites avec l'homme, qui ressent obscurément leur parenté et leur accorde un grand intérêt. Tels des indicateurs biologiques de l'évolution du milieu ambiant, ils reflètent les avantages et les inconvénients d'une utilisation judicieuse ou malavisée de l'air, du sol et des eaux. La dépendance réciproque des deux groupes et leur besoin mutuel de disposer d'une place au soleil nécessitent que nous tenions compte des besoins de la faune dans le cadre du milieu ambiant que nous désirons modeler. La protection et l'extension de la faune aquatique et terrestre sont synonymes d'amélioration de l'ambiance, pour des raisons économiques, sociales et esthétiques.

Nous devrions donc tracer les grandes lignes d'un nouvel objectif national, qui serait d'élaborer un milieu ambiant stable et sain, favorable à la faune, même à long terme.

La collaboration avec nos gouvernements provinciaux est essentielle pour mener efficacement la lutte contre la pollution de notre environnement sous la responsabilité du nouveau ministère et pour rehausser la qualité de la vie en général. Cette lutte contre la pollution est bien au-dessus de la capacité d'un seul ministre et de son ministère. Elle ne peut pas même être menée efficacement par le gouvernement fédéral seul, par chacune des provinces ou même par le Canada. La lutte doit être menée par tous les ministères de tous les gouvernements et par toutes les populations de tous les pays. En établissant ce nouveau ministère, les ministres du présent gouvernement sont décidés à obtenir la collaboration actuelle et future de tous les ministères et organismes provinciaux intéressés à la pollution et à la qualité de la vie en général. Il existe de fait trop d'organismes de lutte à la pollution qui fonctionnent indépendamment les uns des autres. Ces objectifs et normes particuliers varient parfois trop.

La nécessité de traiter avec un grand nombre d'organismes indépendants peut entraîner des conflits et de la

confusion. L'établissement d'un Institut d'études du milieu humain ne ferait donc qu'ajouter à la confusion. En outre, il ne faut pas oublier que c'est au gouvernement et non à un institut distinct qu'incombe la responsabilité d'améliorer la qualité de notre environnement. Cependant, pour assurer la coordination des efforts du gouvernement dans le domaine de la lutte contre la pollution, il peut se révéler nécessaire d'instituer un conseil national de l'environnement qui pourrait s'intéresser tant à la scène internationale qu'à la scène nationale. Un tel conseil pourrait voir venir les difficultés d'ordre technique et nous mettre en garde contre les inconvénients inutiles que l'industrialisation causerait à tous les genres de vie.

Le Conseil économique indique déjà au gouvernement quelles sont les tendances économiques et propose, dans ce sens, de vastes politiques. Un conseil national du milieu ambiant qui se soucierait particulièrement de nos ressources animales et végétales pourrait faire de même. En outre, c'est ce qu'a expressément recommandé le Conseil des sciences du Canada dans son rapport d'octobre. Je cite:

Les buts particuliers qu'on se propose dans le domaine des pêches et de la faune ne seront atteints que si les objectifs nationaux tiennent largement compte de la protection du milieu ambiant. Tous les autres aspects des sciences halieutiques et fauniques gravitent autour de ce thème central. En conséquence, la création, sous les auspices du gouvernement, d'un organisme libre de toute attache politique constituerait un grand pas en avant dans la planification de notre futur, car son rôle fondamental serait de mettre les Canadiens au courant des problèmes de l'ambiance, afin qu'ils puissent se former une opinion avisée.

Le maintien d'une ambiance propice pourrait ne pas coûter trop de sacrifices matériels immédiats, mais dans l'éventualité contraire, il faudrait que les Canadiens soient au courant de tous les faits pour étayer leur choix.

La structure de ce Conseil sera déterminée par le gouvernement; cependant, nous proposons que ce soit une société de la Couronne, dont le Conseil d'administration représenterait les divers organismes qui s'intéressent à la protection de l'ambiance; elle disposerait d'un personnel scientifique restreint. On pourrait lui donner le titre de «Conseil canadien du milieu ambiant».

● (4.30 p.m.)

Lors de la conférence constitutionnelle des 14 et 15 septembre 1970, on a étudié le problème de la gestion du milieu et identifié le problème de la pollution de notre milieu comme étant l'une des questions les plus critiques qui confrontent aujourd'hui la population et les gouvernements du Canada, et une question qui avec le temps prendra de plus en plus d'ampleur. Au cours de ces entretiens constitutionnels sur les problèmes de gestion de l'environnement, les ministres qui y assistaient ont précisé que les gouvernements fédéral et provinciaux continueraient leur action collective et lanceraient des programmes de gestion de l'environnement coordonnés dans le cadre des ententes constitutionnelles actuelles.

En outre, le Conseil canadien des ministres des ressources a convenu que pour mettre au point des initiatives conjointes de gestion de l'environnement il faut de bonnes communications et un terrain d'entente considérable. Il importe qu'il y ait, en plus d'un forum intergouvernemental, des échanges d'idées entre hauts fonctionnaires de tous les gouvernements. On a recommandé que le Conseil prenne des dispositions pour tenir une conférence de travail dans le but de réaliser une étude approfondie des problèmes de l'environnement, d'en déterminer